

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 JUILLET 2008**

Délibération
n° 2008.07.34.B

**Tri et
conditionnement des
déchets issus de la
collecte sélective :
appel d'offres ouvert**

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 juin 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : Madame GODICHAUD

TRI ET CONDITIONNEMENT DES DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE : APPEL D'OFFRES OUVERT
--

La collecte sélective au porte à porte sur la communauté d'agglomération du Grand Angoulême est effectuée dans le but de fournir des produits recyclables conformes aux cahiers des charges des repreneurs désignés par la ComAGA.

Le tri et le conditionnement des déchets issus de cette collecte doivent être effectués pour valoriser un maximum de ces produits et limiter au minimum les refus de tri, dont l'élimination sera à la charge du prestataire.

Ces prestations s'inscriront dans le cadre d'un marché à bons de commandes sans minima et maxima, mais avec l'indication d'une estimation en rapport avec les évolutions des tonnages actuels constatés et des nouvelles filières éventuelles, soit environ 6 000 tonnes par an.

La satisfaction de ce besoin nécessite de passer un marché ayant pour objet le tri et le conditionnement des produits issus de la collecte sélective.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33, 57 à 59 et 71 du code des marchés publics.

Le marché est estimé à environ 1 135 000 € HT la première année.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie - construction du 17 juin 2008,

Je vous propose

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que :

- la durée du marché est de un an à compter de sa date de notification,
- le marché pourra être renouvelé par reconduction expresse sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 611 – rubrique 812 pour le budget principal.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
10 juillet 2008	11 juillet 2008